

Publié sur *Notaires de Paris - Ile-de-France* (<http://www.notaires.paris-idf.fr>)

[Accueil](#) > Transmettre son entreprise : un projet à anticiper

URL source: <http://www.notaires.paris-idf.fr/actualites/transmettre-son-entreprise-un-projet-anticiper>

TRANSMETTRE SON ENTREPRISE : UN PROJET À ANTICIPER



Qu'il s'agisse d'envisager la retraite, de changer d'activité, ou de « passer le flambeau » aux jeunes générations, qu'il s'agisse d'un vente, d'une donation ou même d'une succession, transmettre son entreprise est une opération complexe et sa réussite dépend de sa préparation.

Le choix de son successeur (cercle familial, salariés, tiers extérieur repreneur...), le moment de la transmission, les modalités juridiques de cette transmission, leurs conséquences économiques et fiscales sur la vie de l'entreprise et de ses salariés ou partenaires, sont autant de données qu'il conviendra de prendre en compte afin d'élaborer la stratégie la plus individuellement adaptée au projet de celui-ci puis de la mettre en œuvre pour une transmission « en douceur ».

Dans la complexité de cette élaboration et de sa mise en œuvre, de nombreux conseils assistent l'entreprise : notaires, avocats, experts-comptables, etc.

L'entrepreneur doit également anticiper les implications juridiques, fiscales, sociales, de ce bouleversement sur son avenir, sur son patrimoine privé et sur l'avenir de ses proches.

L'implication de son notaire dans son projet, dès l'élaboration de la stratégie de transmission et en collaboration étroite avec d'autres conseils éventuels, permettra d'assurer un « après transmission » sécurisé et conforme à ses attentes.
